

Documents constitutifs du Plan Local d'Urbanisme

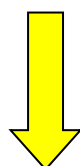
RAPPORT DE PRESENTATION

- * Expose le diagnostic territorial et environnemental
- * Présente l'incidence environnementale du PLU
- * Analyse la consommation d'espace
- * Explique les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLE (PADD)

- * Définit le projet communal
- * Fixe les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- * Définit les orientations générales en matière de protection des espaces, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- * Arrête les orientations générales concernant les équipements commerciaux, les communications numériques et les loisirs



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

- * Respectent le PADD
- * Opposables en terme de compatibilité

REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE

- * Fixe les modalités d'utilisation du sol
- * Cohérence avec le PADD
- * Opposable en terme de conformité



ANNEXES

Servitudes d'utilité publique et autres périmètres